

POLITIQUE DE PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS DE DBUS

Dans un souci naturel de préserver la sécurité et la santé de ses employés, la direction de la COMPANÍA DEL TRANVÍA DE SAN SEBASTIÁN-Dbus ne se propose pas uniquement de respecter les prescriptions exigées par la loi en matière de Prévention des risques professionnels, mais s'engage à assurer et à conduire l'amélioration continue et la mise en œuvre du Système de Gestion et de Prévention des risques professionnels afin de :

- Respecter chaque principe établi dans les lois et règlements applicables en matière de prévention ainsi que toute autre exigence souscrite par l'organisation.
- Offrir des conditions de travail sûres et saines afin de prévenir tout dommage ou détérioration de la santé en rapport avec le travail.
- Réduire ou éliminer les risques d'accidents et de maladies professionnels.
- Mettre en place un système de contrôle des risques pour la sécurité et la santé des travailleurs.
- Exiger à toute l'organisation le respect de toutes les exigences préventives et légales à travers l'information, la formation, la consultation et la participation des travailleurs.
- Analyser les processus, techniques et matières premières utilisés et choisir ceux qui engendrent le moins de risques pour les travailleurs.
- Assigner des ressources suffisantes pour la mise en œuvre des activités préventives.
- Créer une culture positive en matière de prévention des risques professionnels.
- Encourager la participation du personnel et des représentants des travailleurs aux processus de prise de décisions du système de Gestion et de Prévention des risques professionnels.

La politique présente fixe le cadre de référence pour la mise en œuvre des objectifs en matière de Prévention des risques professionnels.

Saint-Sébastien, le 18 janvier 2021



Igor Gonzalez, Directeur Général de Dbus